

L'UPEC ET L'UPEM CHOISIES COMME ÉTABLISSEMENTS PILOTES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2016

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 12 novembre 2015, l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) ont été sélectionnées pour participer à une expérimentation afin de développer la formation continue.





Date(s)
le 29 janvier 2016

L'appel à manifestation d'intérêt visant à constituer un réseau d'établissements pilotes a été lancé fin novembre, à la suite du rapport remis par François Germinet à Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et à Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Considérées comme établissements matures dans la relation à l'entreprise, l'UPEC et l'UPEM ont porté ensemble une stratégie visant à développer une offre de formation continue au plus près des besoins des publics adultes et des partenaires du monde socio-économique.

Présentes sur 17 sites situés sur 3 départements en Île-de-France, les deux universités bénéficient d'un fort ancrage territorial dans l'Est-francilien et de relations partenariales dynamiques avec le monde socio-économique.

Pour construire ce projet, les deux universités s'appuieront sur les compétences et expertises des laboratoires de recherche et des composantes, tout en étant attentif aux domaines et axes prioritaires définis par les branches professionnelles.

Le travail en cours sur la création d'une nouvelle université issue des deux universités UPEC et UPEM permettra de mettre en œuvre un projet en matière de formation continue visant une progression de 50% du chiffre d'affaires pour atteindre 10M€ à l'horizon de 2020.

Les axes de développement retenus par les deux universités pour la formation continue

- Amélioration de la qualité de l'accueil, de l'individualisation des parcours, de l'intégration des publics de formation continue dans les formations diplômantes ;
- Construction d'une offre de formation diversifiée en cohérence avec les domaines

d'expertise des deux universités et en lien avec les besoins des entreprises ;

- Développement de la VAE ; Rapprochement avec les branches professionnelles, les chambres consulaires du territoire et les partenaires sociaux pour faire connaître l'offre de formation et développer de nouveaux modules de formation;
- Évolution de la pédagogie en mobilisant de façon plus importante et raisonnée le numérique
- Modification des rythmes d'apprentissage et de l'organisation des temps de formation ;
- Communication tournée vers les facteurs de différenciation (la recherche, l'innovation, la pluridisciplinarité...) qui feront demain la marque de la formation continue dans la nouvelle université.

Les recommandations du rapport Germinet

Le rapport Germinet préconise :

- de s'appuyer sur la proximité avec la recherche
- de mieux prendre en compte les coûts réels de l'activité de formation continue
- de développer des mécanismes d'incitation au niveau des COMUE
- d'ouvrir la formation professionnelle à de nouveaux publics (bacheliers professionnels souhaitant démarrer une expérience professionnelle tout en ayant le projet de revenir plus tard dans l'enseignement supérieur, alumni, etc.).

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

L'UPEC et l'UPEM choisies comme établissements pilotes en formation continue (PDF, 101 Ko)

CONTACT PRESSE

Bénédicte Ray - Le Corre
+33 (0)1 45 17 44 95
media@u-pec.fr

